

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-292 du 2 Septembre 1982

chargeant le Camarade Alidou KOUSSE,
Ministre de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques
de l'intérim du Camarade Boukary ALIDOU,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Ele-
vage et de la Pêche du 31 Août au 14
Septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

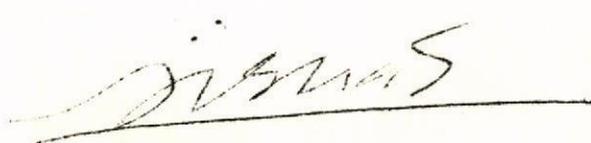
- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade
ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la
République pour compter du 5 Juillet 1982 ;

DECRETE :

Article 1er.- Du 31 Août au 14 Septembre 1982, le Camarade Alidou
KOUSSE, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Fermes
d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pendant la période de congé
du Camarade Boukary ALIDOU.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1982
Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée Na-
tionale Révolutionnaire, chargé de
l'intérim,


ADJO Boko Ignace

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MFEEP-MIEPSEP 6
PPC 2 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT
ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPS 1 SGG 4.-